

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille trois, le dix neuf février à dix neuf heures, le Conseil Municipal d'ORLEAT s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Paul ALIBERT.

PRESENTS : MM. ALIBERT, TOURON, Mmes BRUSSAT, GAVILAN, MM. MAURIN, THELLIER, Mmes CHAMPREDON, CROIZET, LACHAMP, MASSE, MM. CHAMBON, DOLCEMASCOLO, GRILLOT, VILLENEUVE

M. AUZENAT a donné pouvoir à M. ALIBERT  
Mme GAUMAT a donné pouvoir à Mme GAVILAN  
Mme FAYET a donné pouvoir à Mme BRUSSAT  
Melle SANNAJUST a donné pouvoir à Mme CHAMPREDON

Date de convocation : 6/02/2003  
Secrétaire de séance : Mme BRUSSAT

OBJET : stationnement des caravanes

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur la pratique de stationnement des caravanes en dehors des terrains aménagés, en effet afin de préserver le paysage naturel et les zones agricoles, il n'est pas souhaitable de laisser stationner des caravanes en dehors de terrains aménagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

De demander l'avis de la commission départementale d'action touristique afin d'interdire le camping en dehors des terrains aménagés, afin de préserver le paysage naturel et les zones agricoles.

Certifié exécutoire par le Maire com  
de la réception en Sous-  
de THIERS, le 10/03/03  
et de la publication, le 11/03/03  
ORLEAT, le 14/03/03

Fait et délibéré en Mairie  
Le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme  
Au registre sont les signatures  
ORLEAT, le 19 février 2003

